



# Rapport 2004

de la  
Caisse cantonale neuchâteloise  
de compensation



- 3-5 Introduction**
- Situation sur le plan fédéral
  - Situation sur le plan cantonal
  - Situation de la Caisse sur le plan interne
- 6-10 Présentation et organisation de la Caisse**
- Statut
  - Tâches
  - Personnel
  - Informations
  - Informatique
- 11 2004 en chiffres-clé**
- 12-17 Activités des services**
- Fichier central des affiliés
  - Cotisations
  - Contrôles d'employeurs
  - Certificats d'assurance AVS et comptes individuels
  - Contentieux
  - Prestations AVS et AI
  - Prestations complémentaires
  - Allocations pour perte de gain
- 18-22 Résultats comptables**

Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir que nous vous présentons les activités de notre institution pour l'année 2004. Ce rapport vous présentera un comparatif des comptes annuels entre les exercices 2003 et 2004 de la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC), ainsi que de ceux de la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation pour allocations familiales et de maternité (ALFAMA). Ce comparatif permet d'avoir une vision globale et dynamique des chiffres et des résultats comptables. Il satisfait également les vœux formulés par les membres de la commission de surveillance de la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation pour allocations familiales et de maternité.

---

## Situation sur le plan fédéral



Suite au refus de la 11<sup>ème</sup> révision AVS par le peuple, une nouvelle révision sera lancée dans le courant de l'année 2005 (message prévu en automne 2005). Les thèmes principaux qui seront abordés seront les suivants :

- Unification à 65 ans de l'âge de la retraite AVS des femmes et des hommes dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009.
- Introduction d'une rente-pont pour certaines catégories de personnes dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009.
- Suppression de la rente de veuve pour les veuves sans enfant.
- Adaptation des rentes AVS/AI au renchérissement par un passage du rythme fixe à une adaptation en fonction d'un seuil donné de renchérissement.

L'introduction de la 4<sup>ème</sup> révision de l'assurance-invalidité (AI) a été réalisée avec succès. Notre institution a su s'adapter aux nouvelles exigences de cette révision autant d'un point de vue structurel que dans le domaine informatique.

Par arrêt du 2 août 2004, le Tribunal fédéral des assurances soumet aux cotisations AVS/AI/APG/AC les jetons de présences versés aux membres du pouvoir législatif. Les dispositions nécessaires devront être prises dans notre canton pour définir le champ et les modalités d'application de cette nouvelle jurisprudence.

Notre institution a également été sollicitée dans le cadre de la consultation fédérale relative à l'introduction au niveau Suisse de prestations complémentaires pour les familles selon le modèle tessinois. Ce projet a généralement reçu un écho favorable auprès des services internes et nous avons confirmé notre soutien à cette nouvelle mesure de politique familiale fondée sur le besoin et qui serait à même de lutter efficacement contre la pauvreté.

---

## Situation sur le plan cantonal



Durant l'exercice 2004, notre Caisse a été associée aux réflexions visant à la création du projet ACCORD. En effet, dans le cadre partiel de ses compétences cantonales, soit exclusivement dans le domaine de l'allocation de maternité, notre institution est partie prenante aux travaux sur les quatre thèmes traités par ACCORD, à savoir :

- l'unité économique de référence (UER);
- le revenu déterminant unifié (RDU);
- le processus d'examen des droits aux prestations sociales;
- l'échange d'informations et l'organisation des structures d'accès aux prestations sociales.

Le soussigné fait partie du comité de pilotage du projet BaCeDoS (Base Centralisée de Données Sociales) qui oeuvrera dès l'année prochaine à la mise sur pied du guichet social unique.

Au cours de l'année 2004, le chef du Département de l'économie publique, Monsieur le conseiller d'Etat B. Soguel, nous a chargé d'étudier la possibilité d'introduire un système de contrôle des éventuels abus en matière de prestations complémentaires. Un rapport a été rédigé sur la base de l'expérience menée par l'Office cantonal des personnes âgées du canton de Genève (OCPA) qui dispose d'une unité de contrôle depuis 2001. L'étude démontre qu'il n'est ni souhaitable, ni pertinent, en terme d'efficacité, de réaliser un service de contrôle spécifiquement axé sur les enquêtes externes de type policier. C'est pourquoi, la structure qui sera mise en place en 2005 sera chargée de développer et d'assurer une politique de qualité dans le domaine des activités internes et de manière générale, d'apporter une aide et un appui aux gestionnaires dans leur travail d'instruction des dossiers.

Une nouvelle méthode de contrôle des agences communales AVS du canton a été étudiée. Ce processus s'inspire des pratiques d'autres caisses de compensation. En effet, conformément à la législation en matière d'AVS, les agences sont soumises à des contrôles de révision dans un délai réglementaire d'au moins une fois tous les trois ans. Pour simplifier et alléger les tâches de nos réviseurs, certaines opérations de contrôles seront réalisées par les autorités communales supérieures. Pour ce faire, des formulaires ad hoc et des directives de contrôle actualisées seront mis à leur disposition. Sur la base des résultats obtenus, notre institution agira en fonction des lacunes observées et pourra intervenir sur place si des difficultés seront cumulées. Les résultats et l'efficacité de ce nouveau processus seront connus l'année prochaine. Il est certain que sa phase de lancement nécessitera un travail considérable de la part de nos réviseurs, mais, à terme, ces tâches devraient être allégées.

Le service des contributions de l'Etat de Neuchâtel a demandé des copies des décisions d'octroi pour les personnes ayant reçu des allocations de maternité durant les années 2003 et suivantes afin de soumettre l'allocation à l'impôt direct sur le revenu. Ce procédé est contesté par notre institution qui assimile l'allocation de maternité à une prestation cantonale fondée sur le besoin à l'instar des subsides d'assistance et des prestations complémentaires qui sont exonérés de l'impôt. Cette question doit être examinée et tranchée par le service juridique de l'Etat en collaboration avec la juriste du groupe de travail chargé de la coordination interdépartementale de la politique sociale (GT Cipos).

Dans le cadre d'une réflexion sur une réorganisation de l'administration cantonale qui devrait être soumise à l'approbation du Grand Conseil au début de l'année 2005, le Conseil d'Etat envisage de transférer la CCNC du département de l'économie publique (DEP) à un futur département de la santé et des affaires sociales (DSAS). Avec l'accord du chef du DEP, nous sommes convenus de mettre à profit cette situation pour procéder à un toilettage de notre législation et également pour solliciter une autonomie plus grande à l'égard de l'Etat par lequel la CCNC est principalement liée au titre administratif et financier (gestions en matière de ressources humaines et de la fortune de la caisse de compensation pour allocations familiales et de maternité). Ainsi, dans le courant de l'année 2005 sur proposition de la CCNC, le Conseil d'Etat devrait présenter un rapport au Grand Conseil pour finaliser ce souhait.

Enfin, notre Caisse a été associée à la mise en place d'un système de «chèques-emploi-services» dans le canton de Neuchâtel. C'est la Caisse cantonale neuchâteloise d'assurance-chômage à La Chaux-de-Fonds qui est porteuse du projet et qui a créé «TicTac Sàrl» pour le gérer.

---

### Situation de la Caisse sur le plan interne

---

La transformation de la cour intérieure de la CCNC et la rénovation de la salle de conférence ont été achevées à fin août 2004. Ces travaux de modernisation améliorent les conditions de travail et le confort de nos collaborateurs.


Notre journal d'entreprise a été publié à deux reprises durant l'année 2004. Ce dernier a reçu un écho positif de la part des différents lecteurs et sa publication sera reconduite en 2005. Il est le fruit de la réflexion menée par le groupe de travail «Communication» et répond à un besoin en la matière mis en exergue lors de l'enquête d'opinion qui avait été effectuée durant l'année 2002.

Les différents modules FORCCLA (Formation Caisses de Compensation Latines) requièrent la collaboration intense de certains de nos collègues qui, outre le fait de dispenser des cours, participent activement à la création des supports nécessaires.

L'organisation des tâches du service du contentieux a été redéfinie par la création de critères d'octroi pour les plans de remboursement et une procédure à respecter dans le cadre des arrangements ont été instaurés. De plus, des accès électroniques à la consultation des registres des Offices de poursuites sont désormais disponibles (système WinBeam).

Un travail considérable d'évaluation de notre système d'archivage a été réalisé durant l'année 2004. En premier lieu, il a été nécessaire d'estimer le volume de documents conservés dans nos sous-sols, de les répertorier et d'établir un plan d'archivage. Cette démarche a permis de constater que le système dit de microfilmage n'est pas approprié car il ne donne aucune souplesse dans la recherche de documents. Des contacts ont été pris avec des spécialistes dans le domaine afin d'évaluer l'opportunité d'introduire la gestion électronique des données. Au vu des investissements à consentir, tant sur le plan financier que sur le plan organisationnel, cette solution n'a pas été retenue. Ainsi, la direction a choisi l'option mixte d'un archivage électronique des données après traitement qui sera instaurée après notre migration informatique, soit début 2007.

Le directeur



P.-Y. Schreyer

### Statut



La Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC) est une institution autonome de droit public dotée de la personnalité juridique. Fondée le 1<sup>er</sup> janvier 1948 par le Canton, son administration est séparée de celle de l'Etat. La Caisse est soumise aux instructions ainsi qu'à la surveillance de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).

L'organe de révision de la CCNC est la fiduciaire PricewaterhouseCoopers SA, Place Pury 13, case postale 2836, 2001 Neuchâtel. Il procède à deux révisions annuelles, soit une pour le contrôle des comptes de l'année précédente et une autre concernant l'application des dispositions légales.

### Tâches



Conformément à la législation fédérale, la Caisse est chargée d'appliquer les dispositions prévues dans le domaine des assurances sociales, soit l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), l'assurance-invalidité (AI), les allocations pour perte de gain (APG), la perception des cotisations d'assurance-chômage (AC) et les allocations familiales dans l'agriculture (AFA). Elle est également l'organe de contrôle en matière d'affiliation des entreprises à la prévoyance professionnelle (LPP) et à l'assurance-accidents (LAA). D'autres tâches lui sont confiées par le Canton, telles que les prestations complémentaires (PC).

Les allocations familiales, les allocations de maternité et la perception des contributions pour le Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (FFPP) sont des domaines attribués à la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation pour allocations familiales et de maternité, dont l'administration est assurée par la CCNC.

### Personnel

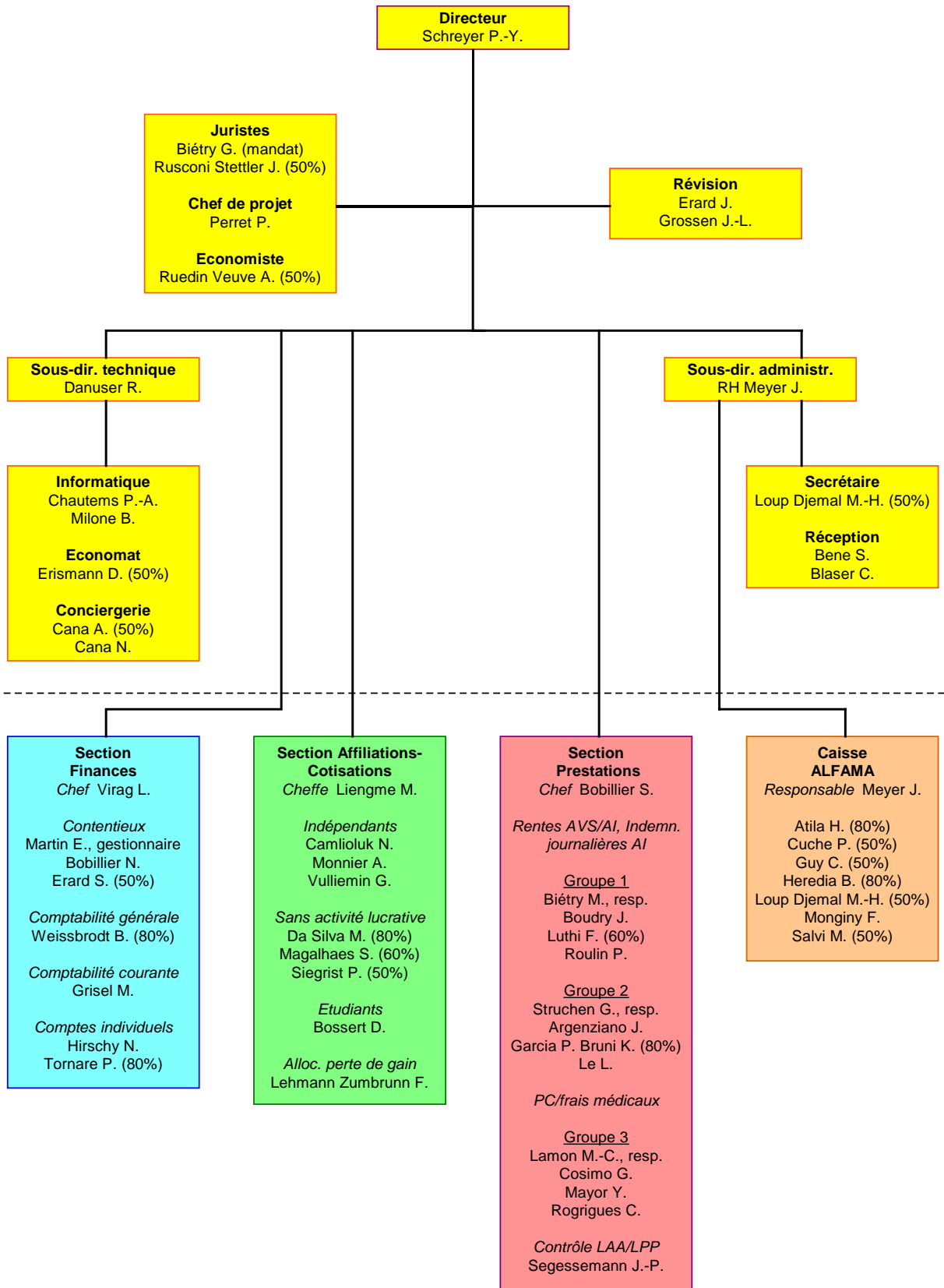


Les collaborateurs de la Caisse sont soumis aux dispositions de la loi du 28 juin 1995 sur le statut de la fonction publique.

La Caisse a engagé trois nouveaux apprentis. Une collaboratrice du service des allocations familiales fédérales dans l'agriculture et une réceptionniste nous ont quittés durant l'année 2004. Leurs postes ont été repourvus par voie de mutation interne. De plus, des mesures visant à améliorer, à terme, la répartition de la charge de travail au sein de la section des affiliations et cotisations ont été prises par l'engagement d'une nouvelle collaboratrice. Enfin, un nouveau collaborateur est également venu renforcer le service des finances suite au départ à la retraite anticipée du chef de section, M. André Walter. Ce dernier a été remplacé par la promotion interne de M. Laurent Virag.

Organigramme au 31 décembre 2004

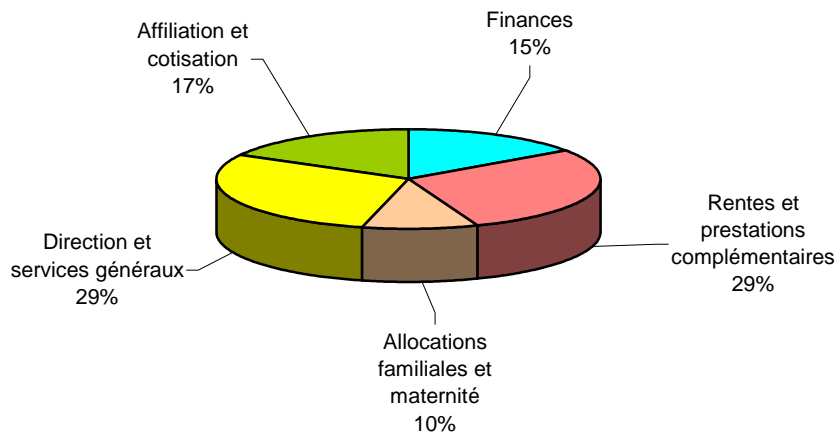
Services généraux



**Apprentis**  
Andreanelli Magali  
Casciaro Mauro  
Eyenga Fouda Christelle

### Répartition selon le secteur d'activité

Le diagramme suivant illustre l'organisation générale de la Caisse au 31 décembre 2004, soit le nombre de postes de travail complets réparti selon les secteurs d'activités.

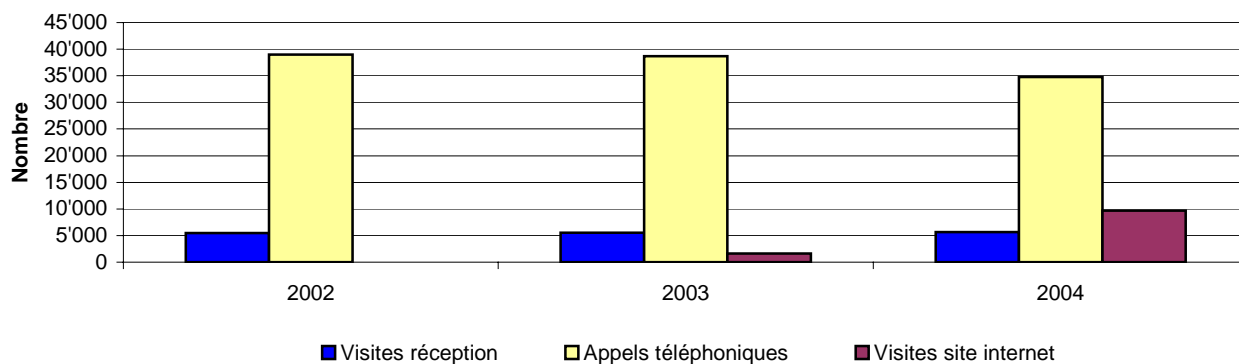


### Informations



L'information au grand public s'est diffusée par voie de presse, par des cours de préparation à la retraite et par notre site internet.

### Evolution des visites (réception et internet) et des appels téléphoniques depuis 2002



- Remarques :
- Le nombre d'appels téléphoniques recense les seuls appels parvenus directement à la réception. Ainsi, ce nombre devrait être augmenté d'environ 20% de manière à tenir compte également des appels qui parviennent directement à leurs destinataires (lignes directes).
  - Les statistiques du nombre de visites sur notre site internet sont disponibles depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2003.





### Informatique

#### *Collaboration avec notre fournisseur informatique (HR Mathieu Software AG)*

Durant l'année 2004, la maison HR Mathieu Software AG a concentré une grande partie de ses efforts sur la migration informatique. Une des caisses faisant partie de notre Pool informatique (PIA) travaille depuis cet été avec des applications migrées dans le domaine des prestations. Ces programmes fonctionnent correctement et à la grande satisfaction de leurs utilisateurs. Notre institution devrait en principe migrer sur cette nouvelle technologie dans le courant de l'année 2006. A ce jour, les coûts et délais sont entièrement respectés.

Suite à l'entrée en vigueur de la 4<sup>ème</sup> révision de l'AI au 1<sup>er</sup> janvier 2004, nos applications informatiques ont été adaptées conformément aux nouvelles exigences. Cette adaptation s'est faite dans les délais et sans problème.

L'application des prestations a également été améliorée dans le cadre des compensations de cotisations. En effet, dès décembre 2004 et lors d'une retenue sur une prestation, la comptabilisation de la cotisation due se fait automatiquement sur le compte de l'affilié. Ce processus permet un gain de temps considérable étant donné qu'auparavant, la comptabilisation se faisait manuellement par le versement de la retenue sur notre compte de chèque postal. Dans le même ordre d'idées, ce processus diminue le risque d'erreurs.

Un programme a également été mis à disposition pour le traitement des cotisations irrécouvrables. A fin 2004, ce dernier est en test auprès du service du contentieux et devrait entrer en production dans le courant de l'année 2005.

Dans le cadre de notre Pool informatique (PIA), un groupe de travail a été créé pour développer de nouvelles applications intitulées Monex. Ces nouveaux programmes devront permettre une gestion automatisée et conviviale dans le domaine de l'encaissement des cotisations. Deux de nos collaborateurs participent activement à ces développements. Pour notre Caisse, ces logiciels devraient être productifs dans le courant de l'année 2006, après notre migration informatique, puisqu'ils sont développés sur la nouvelle technologie.

Un deuxième groupe de travail auquel nous participons également a été créé pour développer de nouvelles applications intitulées i-Jet-CAF. Ces nouveaux programmes concernent le domaine des prestations d'allocations familiales. En effet, les applications actuellement utilisées sont obsolètes et ne pourront de toute manière plus être utilisées sous la nouvelle technologie, il est donc impératif de mettre au point ces nouveaux logiciels avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2006.

#### *Collaboration avec l'Etat*

L'évolution toujours plus rapide et plus pointue dans le domaine informatique ne nous permettra, à court terme et vu la grandeur de notre institution, plus d'assumer nous-même l'entière gestion de notre parc informatique. C'est pourquoi, nous avons étudié plusieurs possibilités d'être relié à un centre de calcul qui nous déchargera des mises à jour relatives à tout ce qui touche à la bureautique, ainsi qu'au réseau (internet, intranet, etc.). Suite à cette étude, le réseau ACN mis à disposition par le STI (Service du Traitement de l'Information) nous a paru le plus à même de répondre à nos besoins. Nous devons, en principe, y adhérer dans le courant de l'année 2005.

Deux accès au registre des Offices des poursuites de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds ont également été installés auprès du service du contentieux. Ces derniers permettent d'obtenir des informations précises et rapides sur la situation de nos débiteurs et ils facilitent tant nos tâches que celles des Offices de poursuites.

*Sites internet et intranet de la CCNC ([www.caisseavsne.ch](http://www.caisseavsne.ch))*

Notre site internet est développé dans le cadre du groupe CLINT (Conférence Latine Internet) qui regroupe les caisses cantonales de compensation de Fribourg, du Jura, de Vaud et de Neuchâtel. Le but de cette collaboration est de mettre à disposition des sites internet présentant le même graphisme et le même contenu sur tout ce qui touche aux tâches fédérales. Les tâches cantonales, ainsi que la partie intranet sont, quant à elles, gérées individuellement par chaque caisse. Dans ce cadre, notre institution est responsable de la coordination du groupe CLINT. Elle est également chargée de la création et de la gestion des informations concernant les tâches fédérales de chaque site.

Le nombre de visiteurs sur nos sites internet et intranet évolue de façon positive (env. 1'000 visiteurs par mois). Cependant et suite à plusieurs réponses reçues sur le sondage mis à disposition sur le site, nous constatons que la navigation pose encore trop de problèmes. En effet, certaines personnes ne parviennent pas à trouver les informations recherchées. De plus, notre site n'est pas accessible par tous les Browser (navigateurs). Ces problèmes proviennent de l'entreprise qui héberge actuellement notre site et qui nous met à disposition l'outil de gestion (CMS). C'est pourquoi, nous avons décidé de lancer un appel d'offres afin de changer d'hébergeur et d'utiliser un outil de gestion plus performant. Plusieurs entreprises de tous les cantons membres du projet CLINT ont été sollicitées et le choix s'est porté sur la société Arcantel SA à Neuchâtel qui héberge et développe déjà la plupart des sites internet des communes neuchâteloises. La refonte de notre site internet, ainsi que de ceux du groupe CLINT se fera donc dans le courant de l'année 2005.

<i>Cotisations AVS/AI/APG/AC/ALFA/AFA (en mio de francs)</i>	2003	2004	+/- (%)
Cotisations paritaires AVS/AI/APG	171.421	176.379	2.89
Cotisations personnelles AVS/AI/APG	32.453	32.963	1.57
Cotisations à l'assurance-chômage	41.303	33.171	-19.69
Cotisations ALFA (y compris agriculture cantonale)	37.161	38.628	3.95
Cotisations AFA (agriculture fédérale)	0.209	0.212	1.43
<b>Totaux</b>	<b>282.547</b>	<b>281.353</b>	<b>-0.42</b>
<i>Prestations AVS (en mio de francs)</i>	2003	2004	+/- (%)
Rentes ordinaires AVS	303.439	308.671	1.72
Rentes extraordinaires AVS	0.342	0.295	-13.74
Allocations pour impotents AVS	6.502	5.571	-14.32
<b>Totaux</b>	<b>310.283</b>	<b>314.537</b>	<b>1.37</b>
<i>Prestations AI (en mio de francs)</i>	2003	2004	+/- (%)
Rentes ordinaires AI	82.503	84.311	2.19
Rentes extraordinaires AI	13.865	14.019	1.11
Allocations pour impotents AI	2.869	3.738	30.29
Indemnités journalières AI	5.271	5.614	6.51
<b>Totaux</b>	<b>104.508</b>	<b>107.682</b>	<b>3.04</b>
<i>Prestations complémentaires (en mio de francs)</i>	2003	2004	+/- (%)
Prestations complémentaires AVS	57.690	59.125	2.49
Frais médicaux AVS	5.336	6.550	22.75
Prestations complémentaires AI	29.856	31.373	5.08
Frais médicaux AI	2.583	3.094	19.78
<b>Totaux</b>	<b>95.465</b>	<b>100.142</b>	<b>4.90</b>
<i>Allocations pour perte de gain (APG) (en mio de francs)</i>	2003	2004	+/- (%)
<b>Totaux</b>	<b>4.856</b>	<b>3.438</b>	<b>-29.20</b>
<i>Allocations familiales, de naissance et de maternité (en mio de francs)</i>	2003	2004	+/- (%)
Prestations ALFA (y compris agriculture cantonale)	34.781	36.443	4.78
Allocations de naissance	0.612	0.692	13.07
Allocations de maternité (dont Fr. 946'919.- à charge du DEP en 2004)	1.127	1.019	-9.58
Prestations AFA (agriculture fédérale)	2.004	1.790	-10.68
<b>Totaux</b>	<b>38.524</b>	<b>39.944</b>	<b>3.69</b>
<i>Nombre d'affiliés CCNC</i>	2003	2004	+/- (%)
<b>Totaux</b>	<b>21'893</b>	<b>22'859</b>	<b>4.41</b>
<i>Contributions aux frais d'administration (en mio de francs)</i>	2003	2004	+/- (%)
<b>Totaux</b>	<b>3.918</b>	<b>4.068</b>	<b>3.83</b>
<i>Bilan comptable de la CCNC (en mio de francs)</i>	2003	2004	+/- (%)
Réserves générales	1.843	2.108	14.38
Bénéfice	0.264	0.438	65.90
<i>Bilan comptable de la Caisse ALFAMA (en mio de francs)</i>	2003	2004	+/- (%)
Fonds de réserves	14.260	16.360	14.73
Bénéfice	2.100	0.294	-86.00

Fichier central des affiliés



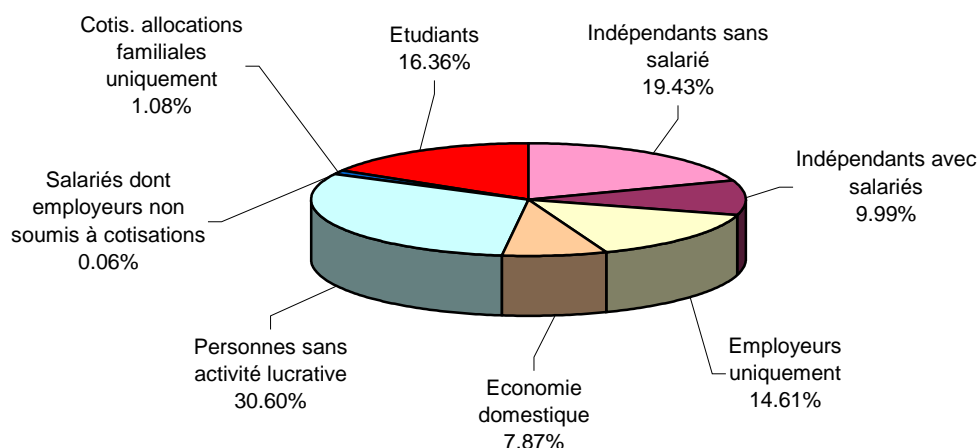
Le fichier central de nos affiliés se présente comme suit :

**Affiliés à la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation**

	Etat au 01.01.04	Augmentations	Diminutions	Etat au 31.12.04
Indépendants sans salarié	4'282	467	308	4'441
Indépendants avec salariés	2'353	71	140	2'284
Employeurs uniquement	3'164	356	180	3'340
Economie domestique	1'692	159	52	1'799
Personnes sans activité lucrative	7'075	928	1'008	6'995
Salariés dont employeurs non soumis à cotisations	14	7	7	14
Cotis. allocations familiales uniquement	245	25	23	247
Etudiants	3'487	1'354	1'102	3'739
<b>Totaux</b>	<b>22'312</b>	<b>3'367</b>	<b>2'820</b>	<b>22'859</b>

Les différences entre les états au 31.12.2003 (mentionnés sur le rapport de l'exercice précédent) et l'état au 01.01.2004 correspondent aux affiliations ou aux radiations rétroactives.

Répartition des affiliés au 31 décembre 2004



**Affiliés aux caisses professionnelles et interprofessionnelles**

	Etat au 01.01.04	Augmentations	Diminutions	Etat au 31.12.04
<b>Totaux</b>	<b>7'133</b>	<b>396</b>	<b>231</b>	<b>7'298</b>

La différence entre l'état au 31.12.2003 (mentionné sur le rapport de l'exercice précédent) et l'état au 01.01.2004 correspond aux affiliations ou aux radiations rétroactives.

Cotisations



Aucune modification légale relative aux taux des cotisations AVS/AI/APG n'est à relever en 2004.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2004, la cotisation AC est fixée à 2% du salaire annuel (ou Fr. 2'136.- au plus) jusqu'à la limite de Fr. 106'800.-. Aucune cotisation d'assurance-chômage n'est désormais prélevée sur la part du salaire qui dépasse ce revenu.

Dans le domaine des cotisations des employeurs et des salariés, la caisse a rendu 87 décisions sur exonération pour des activités accessoires, dont 8 refus.

La caisse a établi 11'725 décisions de cotisations pour des indépendants en 2004 (11'065 en 2003) essentiellement pour 2001 et 2002. Le fisc a en effet comblé une bonne partie de son retard et nous a communiqué des revenus d'indépendants 2003 en décembre 2004 déjà. Les décisions correspondantes seront établies dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2005. Les communications 2002 manquantes (environ 1000 cas) nous seront transmises début 2005.

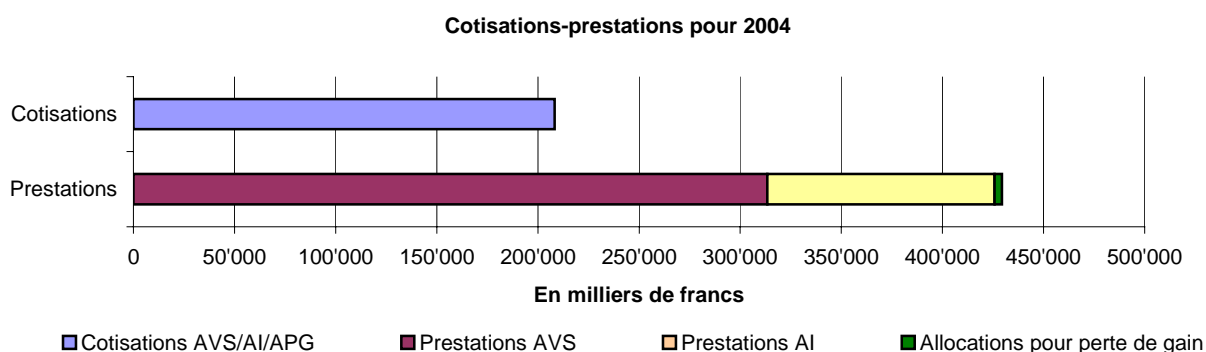
86 formules E101 (certificats de détachement) ont été attestées durant l'année. La caisse s'est encore prononcée en 2004 à 1 reprise pour un bénéfice en capital réalisé avant le 31 décembre 2000 (délai de prescription de 5 ans).

30 oppositions ont été émises contre des décisions de cotisations pour des indépendants et ont dû être traitées par notre service. 3 recours contre des décisions sur oppositions ont été interjetés. Les oppositions sur intérêts moratoires sur cotisations personnelles, 10 en 2004, sont également maintenant dévolues à la section affiliations-cotisations.

Le secteur des personnes sans activité lucrative a établi 22'996 décisions de cotisations en 2004 (11'776 en 2003). La majeure partie des cotisations 2001 et 2002 sont maintenant fixées définitivement. Les décisions pour 2003 seront rendues dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2005.

Il a fallu répondre à 37 oppositions à des décisions de cotisations, 7 oppositions à des décisions d'intérêts moratoires et 5 recours sur opposition durant l'année 2004.

Le programme informatique des étudiants a permis d'établir 4'942 décomptes en 2004 (4'864 en 2003). 5 oppositions à ces décisions ont été traitées en 2004.



### Contrôles d'employeurs



Durant l'exercice 2004, le secteur de révision de notre institution a procédé à 216 contrôles dans le domaine de l'AVS/AI/APG/AC au siège des affiliés.

Des rectificatifs ont dû être établis dans 101 cas (soit le 47%) pour les montants suivants :

	Salaires Fr.	AVS/AI/APG Fr.	Frais d'administration Fr.	AC Fr.	Intérêts Fr.
Non déclarés	4'185'597.00	422'745.45	6'341.20	107'841.85	35'494.10
Déclarés à tort	270'698.00	26'976.00	448.75	7'575.65	1'060.60

1'048 contrôles d'employeurs (y compris dans le domaine des allocations familiales) ont été effectués à l'interne.



**Certificats d'assurance AVS et comptes individuels**

<i>Etablissements d'un certificat d'assurance sans ouverture d'un compte individuel</i>	Nombre 2003	Nombre 2004	+/- (%)
Lors du début de l'assujettissement à l'obligation de cotiser	260	205	-21.15
Lors de la demande de prestations pour une personne non soumise à cotisations	991	908	-8.38
Lors de la modification de l'état personnel	356	311	-12.64
Lors de l'attribution du numéro d'assuré à une personne non soumise à cotisations et à qui il n'est servi aucune prestation	53	36	-32.08
Lorsque le certificat a été égaré	418	633	51.44
Lors de plusieurs certificats pour la même personne, lors d'un certificat dont toutes les cases sont utilisées, lors d'un certificat défectueux, lors d'un certificat portant un numéro d'assuré inférieur à onze chiffres	52	198	280.77
En l'absence du certificat avant un rassemblement	32	31	-3.12
<b>Totaux</b>	<b>2'162</b>	<b>2'322</b>	<b>7.40</b>
<i>Etablissements d'un certificat d'assurance avec ouverture d'un compte individuel</i>	Nombre 2003	Nombre 2004	+/- (%)
Lors du début de l'assujettissement à l'obligation de cotiser	721	1'005	39.39
Lors de la modification de l'état personnel	901	841	-6.66
Lorsque le certificat a été égaré	321	184	-42.68
Lors de plusieurs certificats pour la même personne, lors d'un certificat dont toutes les cases sont utilisées, lors d'un certificat défectueux, lors d'un certificat portant un numéro d'assuré inférieur à onze chiffres	48	167	247.92
<b>Totaux</b>	<b>1'991</b>	<b>2'197</b>	<b>10.35</b>
<i>Enregistrements d'un certificat d'assurance avec ouverture d'un compte individuel</i>	Nombre 2003	Nombre 2004	+/- (%)
Lorsque le certificat est présenté	4'507	5'046	11.96
Lors de l'ouverture d'un compte individuel en l'absence du certificat AVS	130	255	96.15
Lors de la réouverture d'un compte individuel après un rassemblement	969	1'731	78.64
Lors de l'ouverture d'un compte individuel pour un rentier	198	367	85.35
<b>Totaux</b>	<b>5'804</b>	<b>7'399</b>	<b>27.48</b>
<i>Rassemblements CC 24 sans ouverture d'un compte individuel</i>	Nombre 2003	Nombre 2004	+/- (%)
En cas de rente AVS pour un assuré ayant l'âge de la retraite ou pour un assuré décédé	384	348	-9.37
En cas de calcul prévisionnel de la rente AVS	324	389	20.06
Interne à la Caisse sans mention de l'employeur	493	394	-20.08
Interne à la Caisse avec mention de l'employeur	3'078	3'283	6.66
En cas de splitting (partage des revenus)	513	573	11.70
Extraits de comptes à l'intention de l'assuré	755	819	8.48
<b>Totaux</b>	<b>5'547</b>	<b>5'806</b>	<b>4.67</b>
<i>Rassemblements CC 24 avec ouverture d'un compte individuel</i>	Nombre 2003	Nombre 2004	+/- (%)
En cas de rente AVS pour un assuré ayant l'âge de la retraite ou pour un assuré décédé	455	525	15.38
En cas de rente d'invalidité pour un assuré n'ayant pas l'âge de la retraite	404	348	-13.86
<b>Totaux</b>	<b>859</b>	<b>873</b>	<b>1.63</b>
<i>Comptes individuels</i>	Nombre 2003	Nombre 2004	+/- (%)
Inscriptions sur les comptes individuels	78'321	92'009	17.48
Etat du fichier des comptes individuels au 31.12.04	190'002	196'408	3.37

Contentieux

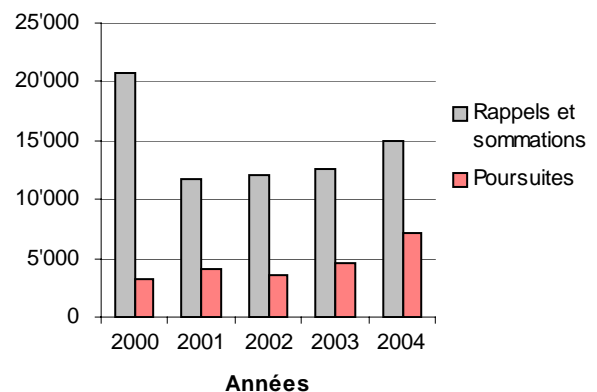
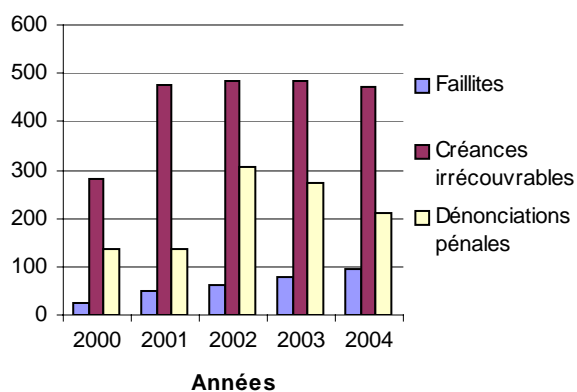


Dans un souci de meilleur respect des directives fédérales en matière de perception de cotisations, nous avons raccourci les délais de procédures de recouvrement ce qui a eu pour incidence d'augmenter de manière sensible le nombre de réquisitions de poursuites.

Durant l'exercice 2004, les intérêts moratoires de 5% par an dus par des débiteurs ont produit la somme de Fr. 802'671.-.

<i>Evolution entre 2003 et 2004</i>	2003	2004	+/- (%)
Sommations	12'538	15'035	19.91
Sursis (arrangements)	610	422	-30.82
Réquisitions de poursuites	2'612	4'671	78.83
Réquisitions de continuer la poursuite	1'869	2'349	25.68
Réquisitions de vente	135	193	42.96
Mainlevées d'opposition	195	210	7.69
Faillites	78	94	20.51
Créances irrécouvrables	484	470	-2.89
Actes de défaut de biens	796	1'141	43.34
Actions en réparation de dommage (art. 52 LAVS)	46	14	-69.57
Oppositions	71	53	-25.35
Dénonciations pénales selon art. 87, al. 2 et/ou 3 LAVS	39	17	-56.41
Dénonciations pénales selon art. 88, al. 3 LAVS	121	95	-21.49
Dénonciations pénales selon art. 169 CPS	114	98	-14.03

Evolution des tâches du contentieux



Prestations AVS et AI



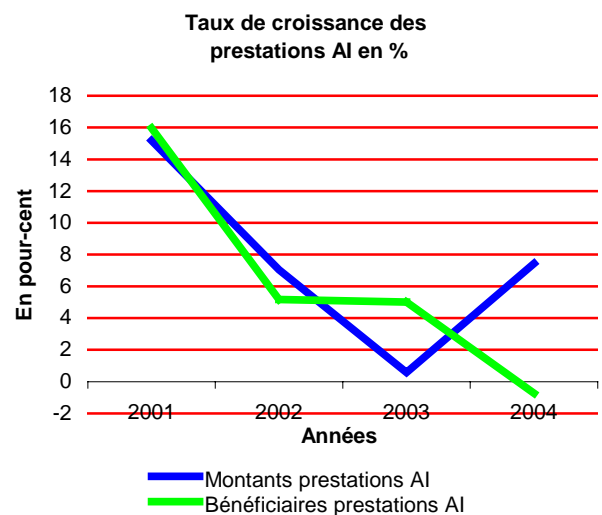
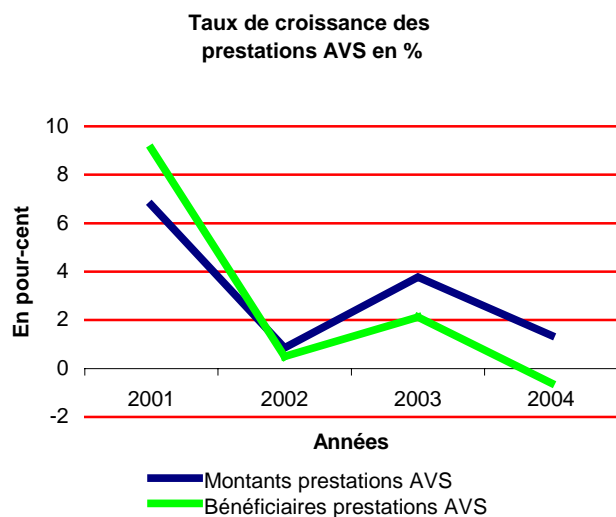
L'évolution et le nombre des bénéficiaires se présentent comme suit :

<b>Rentes ordinaires AVS</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>+/- (%)</b>
Rentes de vieillesse simples	14'543	14'595	0.36
Rentes de survivants	605	610	0.83
Rentes complémentaires pour conjoints	198	127	-35.86
Rentes d'orphelins simples	371	372	0.27
Rentes d'orphelins doubles	4	3	-25.00
Rentes complémentaires pour enfants	116	119	2.59
Allocations pour impotents	626	544	-13.10
<b>Totaux</b>	<b>16'463</b>	<b>16'370</b>	<b>-0.56</b>

<b>Rentes extraordinaires AVS</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>+/- (%)</b>
Rentes de vieillesse simples	21	18	-14.29
Rentes d'orphelins simples	7	5	-28.57
Rentes d'orphelins doubles	2	2	0.00
<b>Totaux</b>	<b>30</b>	<b>25</b>	<b>-16.67</b>

<b>Rentes ordinaires AI</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>+/- (%)</b>
Rentes simples d'invalidité	3'467	3'526	1.70
Rentes complémentaires pour conjoints	951	907	-4.63
Rentes complémentaires pour enfants	1'438	1'394	-3.06
Rentes complémentaires doubles pour enfants	3	1	-66.67
Allocations pour impotents	419	397	-5.25
<b>Totaux</b>	<b>6'278</b>	<b>6'225</b>	<b>-0.84</b>

<b>Rentes extraordinaires AI</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>+/- (%)</b>
Rentes simples d'invalidité	783	782	-0.13
Rentes complémentaires pour conjoints	15	15	0.00
Rentes complémentaires pour enfants	101	102	0.99
Rentes complémentaires doubles pour enfants	2	2	0.00
<b>Totaux</b>	<b>901</b>	<b>901</b>	<b>0.00</b>





**Prestations complémentaires**



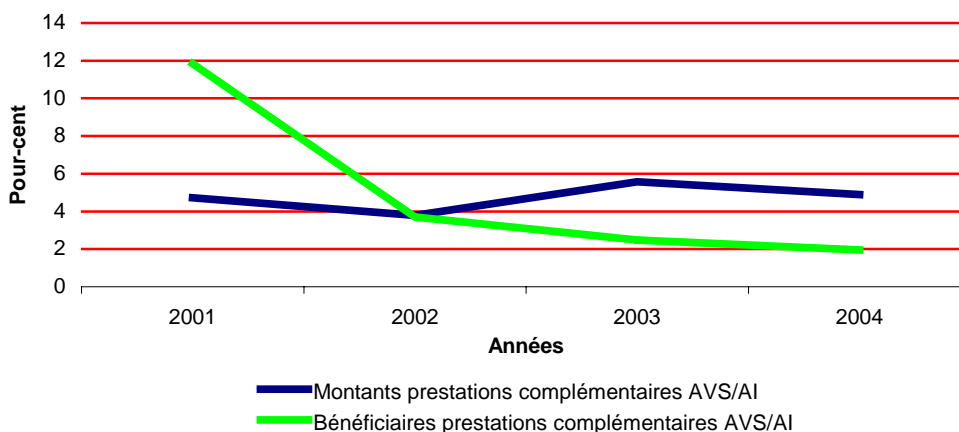
L'évolution et le nombre des bénéficiaires se présentent comme suit :

<i>Prestations complémentaires</i>	2003	2004	+/- (%)
Prestations complémentaires sur rentes de vieillesse	4'226	4'288	1.47
Prestations complémentaires sur rentes de vieillesse extraordinaires	41	38	-7.32
Prestations complémentaires sur rentes de survivants	86	93	8.14
Prestations complémentaires sur rentes d'invalidité	1'870	1'934	3.42
Prestations complémentaires sur rentes d'invalidité extraordinaires	613	619	0.98
Prestations complémentaires sur indemnités journalières AI	11	9	-18.18
<b>Totaux</b>	<b>6'847</b>	<b>6'981</b>	<b>1.96</b>

<i>dont bénéficiaires placés durablement dans un home (ces chiffres sont inclus dans le tableau ci-dessus)</i>	2003	2004	+/- (%)
Prestations complémentaires sur rentes de vieillesse	1'433	1'450	1.19
Prestations complémentaires sur rentes de vieillesse extraordinaires	6	5	-16.67
Prestations complémentaires sur rentes de survivants	4	6	50.00
Prestations complémentaires sur rentes d'invalidité	184	184	0.00
Prestations complémentaires sur rentes d'invalidité extraordinaires	310	314	1.29
Prestations complémentaires sur indemnités journalières AI	0	0	0.00
<b>Totaux</b>	<b>1'937</b>	<b>1'959</b>	<b>1.14</b>

Le nombre des bénéficiaires durablement placés dans un home se monte à 28.29% pour l'année 2003 et à 31.90% en 2004.

Taux de croissance des prestations complémentaires AVS/AI en %



**Allocations pour perte de gain**



Durant l'année 2004, la caisse a alloué une somme totale de Fr. 3'621'415.- à titre d'allocations pour perte de gain en faveur de 4'120 bénéficiaires.



## Centrale de compensation (ZAS) - Compte de fonds

Cotisations AVS/AI/APG	2003		2004	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Amortissements de cotisations personnelles	828'911.45		1'104'444.20	
Amortissements de cotisations paritaires	989'832.05		418'301.25	
Intérêts moratoires irrécouvrables	170'981.20		129'600.05	
Intérêts rémunérateurs sur cotisations	292'594.05		331'373.15	
Cotisations personnelles		32'453'414.75		32'963'437.70
Cotisations paritaires		171'421'459.30		176'379'599.75
Indemnités en réparation du dommage		252'081.45		105'347.45
Recouvrements de cotisations personnelles amorties		139'530.45		35'104.05
Recouvrements de cotisations paritaires amorties		33'556.70		1'560.90
Intérêts moratoires sur cotisations		624'294.39		802'671.20
<b>AVS</b>				
Rentes ordinaires	303'439'955.00		308'671'924.00	
Rentes extraordinaires	342'539.00		295'416.00	
Allocations pour impotents	6'502'813.00		5'571'154.00	
Frais et dépens	1'100.00		4'600.00	
Amortissements de prestations à restituer	5'162.00		4'888.15	
Remises de prestations à restituer		10'061.00	26'693.00	
Intérêts rémunérateurs sur prestations	12.00		759.00	
Prestations à restituer		278'672.00		1'130'832.90
<b>AI</b>				
Rentes ordinaires	82'503'109.00		84'311'417.00	
Rentes extraordinaires	13'865'772.00		14'019'081.00	
Allocations pour impotents	2'869'983.00		3'738'601.00	
Indemnités journalières	5'271'672.95		5'614'094.65	
Office AI	5'420'283.42		5'491'524.48	
Frais et dépens	24'200.00		19'800.00	
Amortissements de prestations à restituer	72'818.00		7'582.00	
Remises de prestations à restituer	62'615.00		126'135.00	
Participation aux cotisations	330'368.65		338'124.65	
Intérêts rémunérateurs sur prestations	20'251.45		32'993.00	
Prestations à restituer		886'873.00		858'296.95
Indemnités journalières à restituer		21'717.90		42'728.70
<b>APG</b>				
Allocations pour perte de gain	4'856'923.90		3'438'131.30	
Amortissements de prestations à restituer	2'806.50		0.00	0.00
Participation aux cotisations	285'618.10		197'390.00	
Prestations à restituer		10'808.40		14'106.20
<b>AFA</b>				
Allocations familiales aux salariés (agriculture)	385'634.30		395'180.00	
Allocations familiales aux «petits paysans»	1'618'438.35		1'395'578.10	
Amortissements de cotisations AFA aux salariés	0.00		539.25	
Remises de prestations à restituer	4'820.00		0.00	0.00
Cotisations		209'638.25		212'711.15
Indemnités réparation du dommage AFA		0.00		243.80
Prestations à restituer		34'546.00		23'751.10

suite à la page suivante

## Centrale de compensation (ZAS) - Compte de fonds



AC	2003		2004	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Amortissements de cotisations	293'474.50		117'412.05	
Indemnités pour frais de gestion	141'214.10		140'386.80	
Cotisations		41'303'839.35		33'171'866.37
Indemnités en réparation du dommage		50'620.05		27'245.65
Recouvrements de cotisations amorties		9'661.35		463.65
<b>Report en faveur du cpte courant de la Centrale</b>	<b>248'196'512.19</b>		<b>246'315'882.32</b>	
<b>Report à charge du cpte courant de la Centrale</b>		<b>431'059'640.82</b>		<b>436'489'037.88</b>
<b>Totaux</b>	<b>678'800'415.20</b>	<b>678'800'415.20</b>	<b>682'259'005.40</b>	<b>682'259'005.40</b>

## Centrale de compensation (ZAS) - Bilan comptable (AVS/AI/APG/AFA/AC)



Finances	2003		2004	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	43'365.60		16'790.20	
Chèques postaux	12'266'186.26		43'452.24	
Régularisation des mouvements d'espèces	0.00	0.00	1'828'979.50	
Chèques		32'863.00		16'559.30
<b>Compensation</b>				
*Secteur comptable 4		8'130'470.95		185'416.65
*Secteur comptable 5		569'327.35		5'746.65
*Secteur comptable 9		413'311.82		923'441.63
*Secteur comptable 2		2'414'986.79	91'424.89	
*Secteur comptable 3		748'591.95		849'482.60
<b>AVS/AI/APG/AFA/AC</b>				
Affiliés	30'645'858.03		26'217'117.95	
Prestations à restituer	836'994.45		982'764.75	
Créances en réparation du dommage	2'038'007.30		1'690'394.95	
Paiements provisoires de rentes	61'111.50		8'458.65	
*Avoir/dettes envers le secteur comptable 1	2'414'986.79			91'424.89
Différences sur compte courant	0.00	0.00	23'103.85	
Compte courant Centrale de compensation		33'944'490.87		26'999'789.51
Paiements en retour		7'577.00		115'470.85
Indemnités en réparation de dommage		2'038'007.30		1'703'509.70
Paiements non imputables		6'882.90		11'645.20
<b>Totaux</b>	<b>48'306'509.93</b>	<b>48'306'509.93</b>	<b>30'902'486.98</b>	<b>30'902'486.98</b>

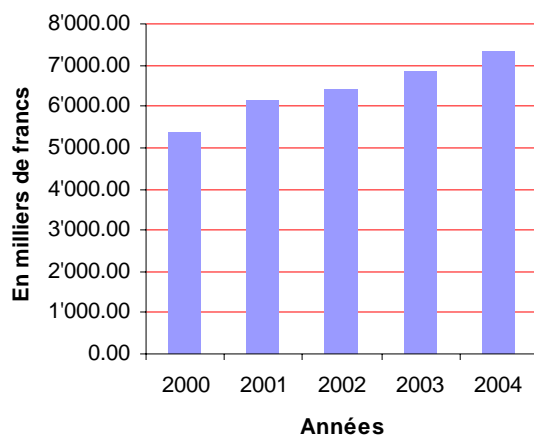
- \* Secteur comptable 1 : Finances
- Secteur comptable 2 : AVS/AI/APG/AFA/AC (Comptes de fonds)
- Secteur comptable 3 : Organes d'exécution AI
- Secteur comptable 4 : Prestations complémentaires (PC)
- Secteur comptable 5 : Caisse d'allocations familiales (ALFA)
- Secteur comptable 9 : Compte d'administration

## Caisse de compensation - Compte d'administration générale caisse de compensation

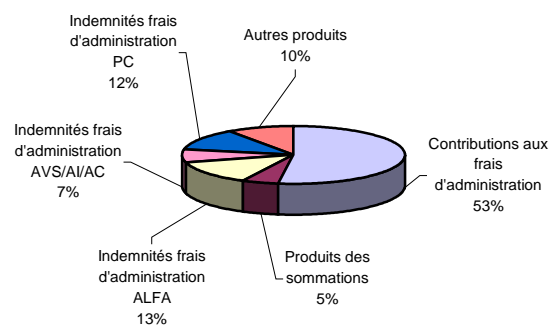


	2003		2004	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Frais de personnel	4'453'990.00		4'655'407.45	
Fournitures et mobilier de bureau	185'996.98		182'941.15	
Informatique	438'929.81		475'680.54	
Autres frais divers	147'013.60		144'658.80	
Frais de poursuites	253'343.95		399'510.90	
Loyer + charges d'immeuble	308'862.30		330'606.15	
Indemnités aux agences	250'000.00		250'000.00	
Indemnités aux administrations fiscales	170'134.00		340'584.00	
Frais organe de révision externe	176'356.40		182'354.80	
Frais d'administration irrécouvrables	125'332.90		182'652.70	
Amortissements d'équipements	133'312.00		133'036.65	
Frais sur comptes courants	4'982.37		5'479.95	
Provisions moins-value sur titres	130'000.00		0.00	0.00
Provisions investissements techniques	60'000.00		50'000.00	
Contributions aux frais d'administration		3'918'685.20		4'068'545.30
Autres contributions		72'971.65		98'322.30
Produits sur comptes courants et titres		74'485.09		67'924.69
Plus-value/moins-value comptable sur titres		9'360.40	2'240.00	
Emoluments		256'538.00		400'290.40
Indemnités autres tâches		80'500.00		100'800.00
Indemnités ALFA		960'114.95		1'042'855.35
Travaux pour tiers		62'127.15		73'517.20
Indemnités frais d'administration AVS/AFA/AC/AI		456'324.10		547'628.80
Indemnités frais d'administration PC		946'547.20		959'818.20
Autres produits divers		6'469.60		15'253.00
Frais de poursuites récupérés		259'107.75		398'496.65
Excédent de produits	264'976.78		438'298.80	
<b>Totaux</b>	<b>7'103'231.09</b>	<b>7'103'231.09</b>	<b>7'773'451.89</b>	<b>7'773'451.89</b>

Evolution des frais de fonctionnement



Répartition des produits 2004 par genre

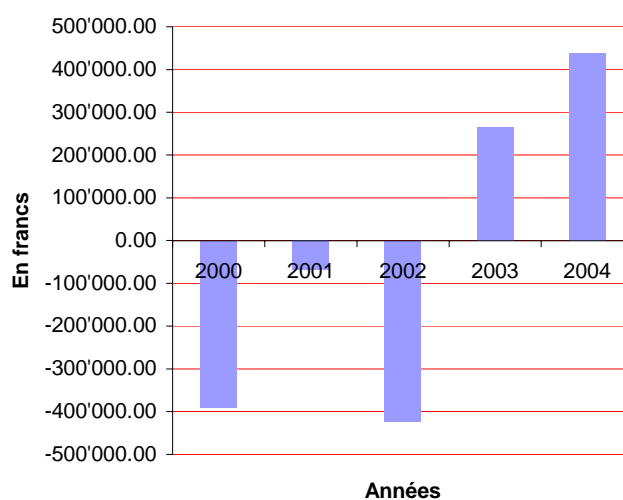


## Caisse de compensation - Bilan comptable



	2003		2004	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Débiteurs	912'626.60		1'137'639.09	
Placements	2'064'505.41		2'086'895.01	
Mobilier, machines	205'808.70		83'699.40	
Actifs transitoires	19'419.05		31'444.60	
Créanciers		822'699.10		889'770.75
Avoir envers le secteur comptable 1	413'311.82	0.00	923'441.63	0.00
Provisions pour frais d'administration ordinaires		200'000.00		240'000.00
Provisions pour investissements techniques		350'714.35		400'714.35
Provisions moins-value sur titres		130'000.00		130'000.00
Passifs transitoires		3'772.00		55'849.70
Réserves générales		1'843'509.35		2'108'486.13
Bénéfice		264'976.78		438'298.80
<b>Totaux</b>	<b>3'615'671.58</b>	<b>3'615'671.58</b>	<b>4'263'119.73</b>	<b>4'263'119.73</b>

Evolution de la perte/du bénéfice



## Prestations complémentaires (PC) - Compte de fonds



	2003		2004	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Prestations complémentaires AVS	57'690'622.00		59'125'760.00	
Frais médicaux AVS	5'336'289.95		6'550'242.05	
Amortissements de prest. complém. AVS à restituer	72'467.00		39'820.20	
Remises de prest. complém. AVS à restituer	11'690.00		25'696.00	
Intérêts moratoires sur prest. complém. AVS	729.00		0.00	0.00
Prestations complémentaires AVS à restituer		316'929.45		648'673.75
Prestations complémentaires AI	29'856'864.00		31'373'308.00	
Frais médicaux AI	2'583'518.00		3'094'744.00	
Amortissements de prest. complém. AI à restituer	18'572.00		49'962.40	
Remises de prest. complém. AI à restituer	22'773.00		24'873.00	
Prestations complémentaires AI à restituer		504'029.80		877'179.10
Subvention de la Confédération		33'170'398.00		34'565'493.00
Subvention du Canton de Neuchâtel		61'602'167.70		64'193'059.80
<b>Totaux</b>	<b>95'593'524.95</b>	<b>95'593'524.95</b>	<b>100'284'405.65</b>	<b>100'284'405.65</b>

## Prestations complémentaires - Compte d'administration



	2003		2004	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Frais de personnel	648'997.95		673'169.00	
Fournitures et mobilier de bureau	29'711.80		27'360.85	
Informatique	76'747.35		54'042.50	
Autres frais divers	48'048.45		57'196.05	
Loyer + charges d'immeuble	45'230.95		45'835.05	
Indemnités dues à des tiers	71'952.00		76'456.00	
Amortissements d'équipements	25'858.70		25'758.75	
A la charge du Canton de Neuchâtel		946'547.20		959'818.20
<b>Totaux</b>	<b>946'547.20</b>	<b>946'547.20</b>	<b>959'818.20</b>	<b>959'818.20</b>

## Prestations complémentaires - Bilan comptable



	2003		2004	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Prestations à restituer	240'329.15		409'754.45	
Paiements en retour		1'913.00		44'655.00
Compte courant CCNC		8'368'887.10		550'516.10
Avoir envers le secteur comptable 1	8'130'470.95		185'416.65	
<b>Totaux</b>	<b>8'370'800.10</b>	<b>8'370'800.10</b>	<b>595'171.10</b>	<b>595'171.10</b>